

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 17 juillet 2020**

**Date de la convocation : 11 juillet 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Richard BONNEFOUX, Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés :** M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent :** M. André Jean TERRA.

**Secrétaire de séance :** M. Isidore POLO.

---

**OBJET :** **CYCLE DE L'EAU** : Acquisition d'un terrain pour un aménagement hydraulique secteur Boussole à Chuzelles

**Rapporteur :** Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'eaux pluviales, l'Agglomération porte un projet de réalisation d'ouvrages hydrauliques contre les crues et inondations dans les secteurs du hameau de Boussole et de Combe Boussole sur la commune de Chuzelles.

Ce projet prévoit notamment l'aménagement d'un bassin de dissipation des eaux de ruissellement sur la parcelle cadastrée A 2144p appartenant à M. et Mme DELAUZUN. Cette parcelle, concernée par un emplacement réservé, est en cours d'acquisition par un promoteur immobilier « EUROFONCIER ».

L'Agglomération s'est alors rapprochée d'EUROFONCIER et ce dernier a accepté de rétrocéder une partie de la parcelle A 2144 soit environ 804 m<sup>2</sup>, surface nécessaire pour l'aménagement du bassin de dissipation.

Les négociations ont permis d'aboutir à une cession de la parcelle cadastrée A 2144p moyennant la somme de 1 euro.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1111-1, L. 1212-1

**VU** le courrier d'EUROFONCIER en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 portant sur la cession à 1 euro de la parcelle cadastrée A 2144p à Vienne Condrieu Agglomération,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'acquisition d'un terrain cadastré A 2144p d'une surface d'environ 804 m<sup>2</sup> situé secteur de Boussole à Chuzelles, moyennant la somme de 1 euro.

**AUTORISE** le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 17 juillet 2020

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 22 JUIL. 2020  
et a été publiée le 22 JUIL. 2020

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente



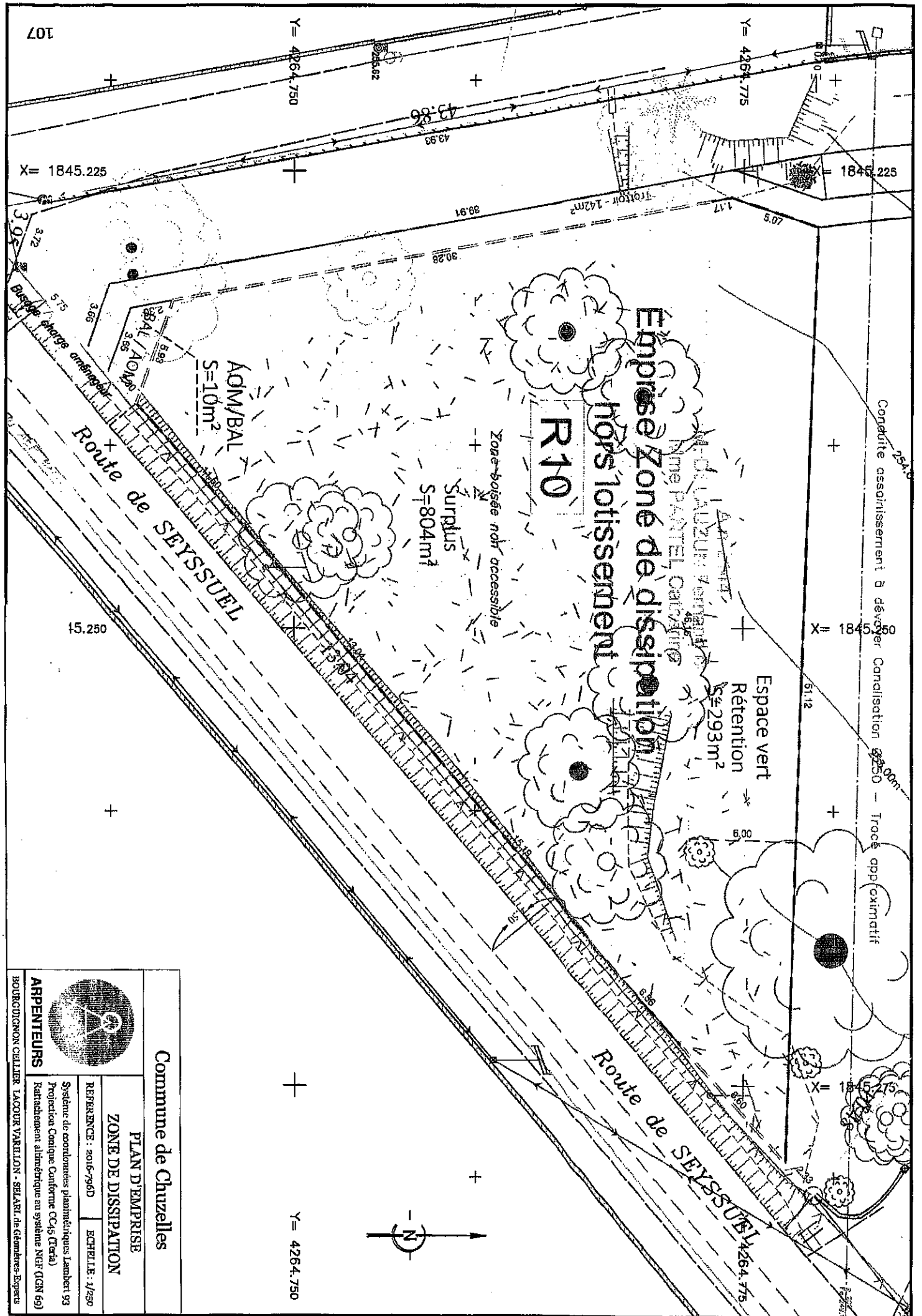
Claudine PERROT-BERTON

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



**Emprise Zone de dissipation hors lotissement R10**

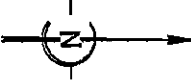
Surplus  
S=804m<sup>2</sup>

Espace vert  
Rétention  
S=293m<sup>2</sup>

ADM/BAL  
S=10m<sup>2</sup>

Route de SEYSSEL

Route de SEYSSEL



Commune de Chuzelles

PLAN D'EMPRISE

ZONE DE DISSIPATION

REFERENCE : 2016-796D

ECHELLE : 1/250



ARPENTEURS

HOURDIGNON CELLIER LACOUR VARELON - SELARI de Géomètres-Experts

Système de coordonnées planimétriques Lambert 93  
Projection Conique Conforme CC45 (Certa)  
Rattachement altimétrique au système NIGF (IGN 69)

